

GROUPE EUROTUNNEL S.A.

Société anonyme au capital de 224 228 851,60 €

Siège social : 3 rue La Boétie, 75008 Paris

RCS Paris : 483 385 142

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

**Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2012 -
résolution n°13**

KPMG AUDIT

MAZARS

DEPARTEMENT DE KPMG S.A.

**GROUPE
EUROTUNNEL S.A.**

Réduction du capital

*Assemblée générale
extraordinaire du 26
avril 2012*

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en oeuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 2 avril 2012

Les commissaires aux comptes

**K P M G A U D I T
D E P A R T E M E N T D E
K P M G S . A .**


Philippe CHERQUI

M A Z A R S


Jean-Marc DESLANDES